



PACTE

pour la

transition

AIX EN PROVENCE 2020

**CONSTRUIRE
ENSEMBLE LES
COMMUNES DE
DEMAIN !**





AIX EN PROVENCE 2020

CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN !

Madame, Monsieur, candidate, candidat aux prochaines élections municipales,

Face à l'urgence climatique, à l'explosion des inégalités, à la crise de la démocratie, changer les pratiques individuelles ne suffit plus. Pour relever ces défis majeurs, il nous faut œuvrer à la transformation de nos politiques publiques. La transition doit avoir lieu à toutes les échelles et les communes se doivent d'être le fer de lance de ce mouvement. L'échelle locale est essentielle pour expérimenter, structurer et diffuser les solutions qui feront le monde de demain.

En mars 2020, des candidat-es seront élu-es lors des élections municipales. Nous souhaitons qu'ils et elles s'engagent en ce sens en étroite coopération avec les citoyen·nes. Dans le cadre d'un travail participatif initié par le groupe de travail Alternatives-Territoriales métropole Aix-Marseille Provence et le Collectif Climat Pays d'Aix, sur 5 temps de consultation citoyennes avec citoyens et associations d'Aix en Provence, nous avons identifié 35 mesures concrètes, et 3 grands principes permettant de conduire Aix en Provence vers plus d'écologie, plus de solidarité et plus de démocratie.

Ces 35 mesures constituent le Pacte pour la Transition Aix en Provence, sur lequel nous proposons aux candidats de s'engager pour le futur d'Aix en Provence. Nous joignons le document à ce mail.

Ces mesures sont issues du travail commun d'une soixantaine d'organisations à l'échelle nationale et d'une large consultation consolidée par un comité d'expert-es réunissant élu-es, scientifiques, représentant-es d'organisations et citoyen·nes tiré-es au sort. Elles proposent notamment des pistes pour rester sous la barre de réchauffement de +1,5°C, bâtir des villes respectant les droits et la dignité de tou·tes, préserver la biodiversité et permettre la co-construction des politiques publiques locales.

Nous souhaitons un engagement sincère et concret des candidats qui soit le marqueur d'une véritable transition sur le territoire pour les 6 années qui viennent. Pour ce nouveau mandat, il existe une réelle opportunité d'engager des chantiers d'envergure en collaboration avec d'autres échelons de gouvernance du territoire, tels que la Métropole Aix Marseille Provence ; Nous demandons aux futurs élus des engagements concrets d'envergure qui vont permettre d'alimenter la feuille de route métropolitaine pour les années à venir.

Nous, Collectif Climat du Pays d'Aix portant le Pacte pour la Transition Aix en Provence, vous proposons de vous rencontrer afin de vous expliquer plus en détail la démarche du pacte pour la transition, et son mode de fonctionnement, les mesures que nous considérons comme obligatoires pour Aix en Provence, et le mode de suivi envisagé pour le respect de ces engagements.

Nous espérons donc vivement que dans notre ville, via votre programme puis vos actions, la transition va pouvoir s'accélérer à la hauteur des enjeux ! Nous sommes bien sûr à votre disposition pour une rencontre afin de vous expliquer plus en détails le projet.

Pour la transition,
Le Collectif Climat du Pays d'Aix,
Porteur du Pacte pour La transition en Pays d'Aix.

Contact : aix-pacte-transition@tutanota.org
<https://collectifclimat-paysdaix.fr/project/pacte-pour-la-transition/>



35 mesures et 3 principes pour la transition

Le Pacte pour la Transition a vocation à engager les changements nécessaires à la résilience des communes et de leurs groupements en réponse aux enjeux majeurs des prochains mandats électoraux (écologiques, sociaux, démocratiques).

Il est composé de 35 mesures et de 3 principes transversaux.

En signant le Pacte pour la Transition Aix en Provence :

La liste s'engage à respecter les 3 principes transversaux et à mettre en œuvre au moins 10 mesures choisies parmi les 35. Parmi ces mesures, devront figurer les mesures 3, 6, 7, 12 & 14 qui sont ressorties comme prioritaires des consultations organisées avec les aixois.

Le collectif local s'assure de la bonne mise en œuvre et du respect de ces engagements.

1 2 3

Principe A : Sensibilisation et formation à la transition

Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élu-es, agent-es territoriaux, jeunes, habitant-es, acteurs économiques, etc.

Principe B : Co-construction des politiques locales

Engager un processus de construction collective de politiques locales, en associant élu-es, citoyen-nes, agent-es et représentant-es des acteurs locaux, pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

Principe C : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale

Pour répondre à l'urgence climatique et sociale, intégrer des critères environnementaux et sociaux, ainsi que les impacts à long terme décisifs dans les arbitrages des projets locaux et dans l'organisation de la commune et ses groupements.

1. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales).
2. Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques.
3. **(Mesure Obligatoire)** Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.
4. Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.
5. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.
6. **(Mesure Obligatoire)** Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.
7. **(Mesure Obligatoire)** Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.
8. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.
9. Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.
10. Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun.
11. Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.
12. **(Mesure Obligatoire)** Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.



CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN



1 2 3

13. Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de GES et font reculer la biodiversité.

14. (Mesure Obligatoire) Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.

15. Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.

16. Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.

17. Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune.

18. Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

19. Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune.

20. Développer des habitats participatifs et des écolieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.

21. Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.

22. Limiter la place de la publicité dans l'espace public.

23. Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables

24. Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.

25. Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.

26. Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.

27. Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale.

28. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.

29. Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.

30. Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique et délibératif.

31. Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant-es.

32. Adhérer aux monnaies locales complémentaires et citoyennes et les mettre en place dans les services publics de la commune et de ses groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations.

Mesures Spéciales AMP

33. Agir sur les pratiques industrielles et maritimes.

34. Agir sur les pratiques touristiques.

35. Soutenir le projet de Supermarché Participatif



CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN

Acteurs / Soutiens Nationaux



Acteurs / Soutiens Locaux



Date de la signature

Nom, prénom et signature des citoyens

Nom, prénom et signature du candidat + la mention « je m'engage »